

Exercice 1980

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif des Cantines Scolaires, pour l'exercice 1980.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

|                             |               |               |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| RECETTES .....              |               | 22 834 896,79 |
| représentées par :          |               |               |
| - Recettes ordinaires ..... | 22 309 828,43 |               |
| - Excédent reporté .....    | 525 068,36    |               |
| de 1979                     |               |               |
|                             | 22 834 896,79 |               |
| DEPENSES .....              |               | 22 738 491,45 |
| EXCEDENT .....              |               | 96 405,34     |

SECTION D'INVESTISSEMENT

|  |              |              |
|--|--------------|--------------|
| RECETTES .....                                       |              | 1 097 481,91 |
| représentées par :                                   |              |              |
| - Subvention FASU pour acquisition de matériel ..... | 538 950,00   |              |
| - Excédent reporté de 1979 .....                     | 558 531,91   |              |
|  | 1 097 481,91 |              |
| DEPENSES .....                                       |              | 952 363,89   |
| EXCEDENT .....                                       |              | 145 118,02   |

Ces excédents seront repris au Budget Supplémentaire de l'exercice 1981

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

10 -

SECTION D'INVESTISSEMENT

| ARTICLES | DEPENSES  | Report                  | Crédits ouverts        | Total        | Mandats émis       | Crédit reporté |
|----------|---|-------------------------|------------------------|--------------|--------------------|----------------|
| 214      | Acquisition de matériel de cantines             | 458 238,99              | 636 462,92             | 1 094 701,91 | 949 583,89         | 145 118,02     |
| 215      | Acquisition de cyclomoteur                      |                         | 2 780,00               | 2 780,00     | 2 780,00           |                |
|          |   | 458 238,99              | 639 242,92             | 1 097 481,91 | 952 363,89         | 145 118,02     |
|          | <b>R E C E T T E S</b>                          | <b>Excédent reporté</b> | <b>Crédits ouverts</b> | <b>Total</b> | <b>Titres émis</b> |                |
| 10593    | Subvention du FASO pour équipement des Cantines |                         | 538 950,00             | 538 950,00   | 538 950,00         |                |
| 060      | Excédent reporté                                | 558 531,91              |                        | 558 531,91   | 558 531,91         |                |
|          |   | 558 531,91              | 538 950,00             | 1 097 481,91 | 1 097 481,91       |                |

Excédent de l'exercice

145 118,02

Monsieur Marcel HOARAU lit l'avis des commissions :

"Le compte administratif qui vous est présenté correspond :

- en section de fonctionnement, à des dépenses de 22 738 491 F complétées d'un excédent de 96 405 F ;
- et en section d'investissement, à des dépenses de 952 363 F complétées d'un excédent de 145 118 F.

La section d'investissement concerne en fait les travaux subventionnés d'amélioration des cantines scolaires pour lesquels un programme relativement important a déjà été mis en train et devrait se poursuivre dans les années à venir si le FASO est en mesure de faire face aux dépenses correspondantes.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, recettes et dépenses démontrent un certain tassement de l'évolution des effectifs de rationnaires.

D'autre part, certains organismes extérieurs qui, jusqu'alors, faisaient appel aux services communaux, ont, courant 1980, résolu leurs problèmes de restauration par leurs propres moyens (centre universitaire, divers C.E.S.

Le FASO, principale recette des cantines, ayant été bloqué en valeur absolue les recettes perçues n'ont pas été tout à fait conformes à celles qui étaient attendues. Il y a fort à craindre que cette évolution se poursuive dans les années à venir et que, sauf modifications fondamentales dans la répartition des affectations de crédits FASO, les cantines scolaires soient moins bien traitées qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent."

LE MAIRE - Je dois en rectifier le dernier paragraphe qui reflète notre crainte pour les années à venir. Pour ce qui est de cette année, je tiens à vous signaler que le Comité du FASO va se réunir demain et qu'il m'a informé que la dotation initiale de 109 millions a été majorée des 20 millions annoncés, mais que la notification officielle n'était pas encore parvenue au Préfet.

Dans le rapport de présentation du B.P. 81 au Comité de Gestion, il est précisé que cette majoration, quelle qu'en soit la justification technique, doit être considérée non seulement comme une aide en période de transition mais aussi une incitation à préparer les mutations à moyen terme du FASO, dans le cadre de la politique nationale des prestations familiales.

Vous voyez donc qu'il n'est pas du tout certain que cette majoration soit renouvelée l'année prochaine. Néanmoins pour la part revenant aux cantines scolaires, il est à noter que la Commission préparatoire a mis l'accent sur les cantines qui représentent plus de 81 % des dotations du FASO.

Les recettes des cantines scolaires seront améliorées cette année : le taux par rationnaire passe de 2,60 F en 1980 à 3,15 F en 1981.

L'augmentation globale du FASO concernant les cantines n'est que de 2 %, ce qui fait que s'il y a une augmentation du taux par rationnaire, il y a une

diminution par rapport aux actions qui sont servies directement par le FAS mais cela n'est pas pris en compte de façon directe par notre budget.

Donc, la substance du dernier paragraphe de l'avis des Commissions demeure même si cette année nous avons pu obtenir exceptionnellement une augmentation de 20 %.

Je dois dire que cette augmentation ne correspond pas, malgré tout, à l'accroissement du coût de la vie (14 %), si l'on tient également compte du personnel qui est payé au SMIC (augmentation annuelle de 17 % environ).

Compte tenu de ces précisions, nous avons à voter ce compte administratif des cantines scolaires pour l'exercice 1980, tel qu'il vous est présenté.

M. DUPUIS - Nous connaissons tous que la gestion des cantines scolaires est le souci majeur de notre collègue Premier Adjoint, et qu'il se donne beaucoup de mal pour bien les gérer. Je pense donc que nous sommes à cette table très nombreux à partager cet avis et à lui adresser nos félicitations.

LE MAIRE - Je dois ajouter qu'il n'y a pas que lui mais tout le personnel également qui se dévoue à cette tâche. Effectivement, compte tenu du fait qu'il y a 25 000 repas environ servis tous les jours (dont environ 23 000 gratuits), les quelques remarques ou critiques qui sont faites, bien qu'il en soit tenu compte, représentent peu de choses par rapport à cette masse qui est servie d'une façon satisfaisante pour tous.

\*

Mis aux voix, le COMPTE ADMINISTRATIF est ADOPTE A L'UNANIMITE.

-----

VC - St Denis le 25 Mai 1981  
P/Le Préfet  
de Secrétaire Général  
Didier Oulhian  
Pour Copie Certifiée Conforme  
P/Le Préfet  
Le Chef de Bureau délégué  
George FARSA